



Acheter - Procédure 8

Conditions Générales d'Achat

Objet : Ce document formalise les termes et conditions gouvernant les commandes passées par la société AUROCK à ses fournisseurs.

Sommaire

1. Objet.....	2
2. Conditions Générales d'Achat.....	2
2.1- Revue et Confirmation de commande	2
2.2- Annulation de commande.....	2
2.3- Délai.....	2
2.4- Prix.....	3
2.5- Acceptation des produits	3
2.6- Paiement	3
2.7- Assurances.....	3
2.8- Garantie.....	3
2.9- Droits applicables et attribution de juridiction	3

Date de Modification	Rédaction	Parties Concernées	Description	Référence Document
24/11/2015	O.Barrau	-	Création	A-P-08-01

1. Objet

Ce document formalise les conditions gouvernant les commandes passées par la société AUROCK à ses fournisseurs, que celles-ci concernent une fourniture de biens ou l'exécution de prestations de service. Le terme « Fournisseur » désigne dans ce document tous les fournisseurs ou sous-traitants d'AUROCK.

Ce document est consultable sur le site internet d'AUROCK (dernier indice en vigueur). Il sera mentionné sur les commandes. L'acceptation par le Fournisseur d'une commande tient lieu d'acceptation du contenu de ce document nonobstant toute clause contraire dans ses propres conditions de vente.

Ce document dicte des conditions générales. Des conditions particulières peuvent figurer sur les commandes (ou dans les documents cités sur les commandes). En cas d'informations contradictoires, les conditions particulières prévalent sur ce document.

2. Conditions Générales d'Achat

2.1- Revue et Confirmation de commande

Le Fournisseur doit s'assurer qu'il dispose de tous les documents nécessaires à l'exécution de la commande au dernier indice en vigueur (documents mentionnés sur la commande ou appelés en cascade par ces derniers).

Il doit contacter le responsable Achats d'AUROCK en cas de problème.

Le Fournisseur doit retourner un accusé de réception daté et signé pour chaque commande dans un délai de 72H (courrier papier, courrier électronique ou télécopie). Passé ce délai, la commande sera considérée acceptée en l'état.

2.2- Annulation de commande

Une annulation de commande peut intervenir à la demande d'AUROCK avec l'accord écrit du Fournisseur.

2.3- Délai

Les délais de livraison ont pour point de départ la date de réception de la commande. Les retards de livraison peuvent donner lieu à dommages-intérêts; un retard de livraison peut donner lieu à annulation de la commande.

2.4- Prix

Sauf accord préalable, les prix s'entendent hors taxes pour marchandises départ usine. Tous les frais supplémentaires, de quelque nature qu'ils soient, sont décidés en commun accord. Les prix sont établis selon les tarifs et les taxes en vigueur au moment de la commande, sauf argument justifié du Fournisseur et accord préalable de la société AUROCK.

2.5- Acceptation des produits

L'acceptation des fournitures livrées/prestations réalisées ne sera prononcée qu'après constat de la conformité aux exigences d'AUROCK.

2.6- Paiement

Sauf stipulation particulière, les fournitures sont payables par chèque ou par virement (le mode et le délai de paiement seront précisés dans la commande).

2.7- Assurances

Le Fournisseur doit être titulaire d'une police d'assurance couvrant tous dommages liés à l'exécution du contrat, pouvant survenir aux personnes et aux biens. Cette police d'assurance doit être souscrite auprès de compagnies d'assurances notoirement solvables et le Fournisseur doit pouvoir justifier à tout moment, de cette police d'assurance et du paiement des primes.

2.8- Garantie

La fourniture est garantie contre tous défauts ou vices cachés. Le Fournisseur est tenu de réparer toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile dans le cas où une action serait engagée AUROCK concernant des dommages corporels, matériels ou immatériels causés par sa fourniture. La garantie contractuelle est fixée au minimum à un an.

2.9- Droits applicables et attribution de juridiction

Tous nos marchés, contrats ou commandes sont régis par les dispositions du droit français. Tout litige de quelque nature qu'il soit sera exclusivement soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce d'Albi nonobstant toute clause contraire figurant dans les conditions de vente du Fournisseur.